

République française
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE GILLY LES CITEAUX

Séance du jeudi 03 octobre 2024

Date de la convocation: 27/09/2024

Membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Didier DANEL,

Présents : 11

Votants : 14

Présents : Didier DANEL, André MONTELLE, Christian SAUVADET, Jean-François RIOT, Bernard MUNIER, Isabelle LARMIER, Bertille PIHET, Martine GUILLEMAUD, Isabelle BOIVIN, Tony SICKLER, Roland MONGEARD

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Aurélie WALTER, Janice DEBERNARD, Denis SIMONET

Excusés : Cédric BRISARD

Absents :

Secrétaire de séance :

Isabelle LARMIER

DE_2024_023 - Objet : Tarifs de location des salles communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (à l'unanimité), décide de modifier comme suit la délibération 2023-032 du 7 décembre 2024

- fixe comme suit les tarifs de location des salles communales au 1^{er} janvier 2024 :

SALLE DE LA PETITE CHAMPAGNE - habitants de la commune uniquement - capacité 70 personnes

Tarifs :

Week-end (du vendredi 13 h 30 au lundi 8 h 00)	180 € (électricité gaz compris)
Journée en semaine selon disponibilité : du lundi 12 h 00 au vendredi 12 h 00	60 € (électricité gaz compris)
Caution	230 €

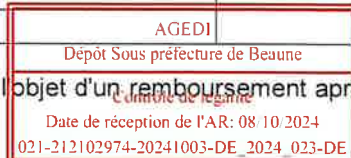
GRANGE DE SAULX

Tarifs :

	Habitants commune	Habitants extérieurs	Professionnels commune	Professionnels extérieurs
Week-end (du vendredi 13 h 30 au lundi 8 h 00)	200 €	350 €	400 €	700 €
Journée en semaine selon disponibilité : du lundi 12 h 00 au vendredi 12 h 00	125 €	200 €	250 €	400 €
Forfait 7 jours professionnels (avec un week-end)				1 000 €
Caution	400 €	400 €	400 €	400 €
L'électricité sera facturée selon les relevés de compteurs à l'entrée et à la sortie de la location.				

Options prestations ménage (habitants et extérieurs)	NIV 1 – Nettoyage des sols (balayage + auto laveuse) et électro ménager	85 €
	NIV 2 – Ménage NIV 1 + nettoyage et rangement tables et chaises	110 €

- précise que toute dégradation de matériel dans ces salles fera l'objet d'un remboursement après demande de devis.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire, Didier DANEL.



AGEDI
Dépôt Sous préfecture de Beaune
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/10/2024
021-212102974-20241003-DE_2024_023-DE